



Bulletin Officiel

N° 4207 Lundi 08 Octobre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RECOMMANDATION RELATIVE A L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION
D'INFORMATIONS PRIVILEGIEES A L'OCCASION DE LA PREPARATION ET DE
L'EXECUTION D'UNE OPERATION FINANCIERE 2

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2012-2 4-8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

COMMUNIQUE DU CMF

Recommandation relative à l'utilisation et la transmission d'informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière

A l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative, les candidats retenus ont généralement accès à des documents contenant des informations sensibles, non publiques ou à des informations complémentaires susceptibles d'avoir une influence sur le cours du titre, et ce notamment à travers des procédures dites de « *data room* ».

En raison du caractère confidentiel des informations ainsi communiquées, généralement par les sociétés pour les besoins exclusifs de la transaction et de l'accès privilégié qui y est réservé, l'utilisation de ces informations privilégiées est soumise aux dispositions des articles 48 et suivants du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

En effet, le règlement du Conseil du Marché Financier précise que les informations privilégiées communiquées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative sont des informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées ni exploitées ultérieurement par les participants tant qu'elles n'ont pas été portées à la connaissance du public. **Ainsi et durant cette période, les intéressés doivent s'abstenir d'intervenir sur le titre de la société concernée.** Cette obligation d'abstention disparaît toutefois en cas d'offre publique faisant suite à la cession des titres, les intéressés pouvant alors apporter à l'offre les titres qu'ils détiennent ou lancer une offre.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier recommande à ce que les personnes détenant des informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'une procédure de « *data room* » mettent en place des engagements de confidentialité destinés à prévenir tout risque de divulgation et d'exploitation d'informations privilégiées. Dans ces engagements de confidentialité, les personnes ayant accès à la « *data room* », devraient reconnaître que les informations qui leur sont transmises sont confidentielles et non publiques et prennent acte des risques qu'elles encourent en vertu des lois et règlements en vigueur en cas d'utilisation ou de transmission de ces informations à d'autres fins que pour les besoins de l'opération projetée.

Ces engagements de confidentialité doivent préciser également les conditions d'utilisation ultérieures des informations ainsi que la durée de l'obligation d'abstention qui pourrait en découler.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**
Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2012.

Indicateurs :

Indicateurs de référence	Unités	3ème trimestre	3ème trimestre	Du 01/01/2012	Du 01/01/2011	Exercice
	de mesure	de l'exercice 2012	de l'exercice 2011	Au 30/09/2012	Au 30/09/2011	Comptable 2011
Ventes locales	DNT	1 947 491	2 087 678	6 071 138	5 830 729	7 803 236
Ventes export	DNT	679 520	733 153	2 065 320	1 934 830	2 921 080
Chiffre d'affaires	DNT	2 627 011	2 820 831	8 136 458	7 765 559	10 724 316
Production	UNITES	463 487	532 632	1 898 218	1 785 813	2 498 423
Investissements autofinancés	DNT	Néant	23 781	23 380	316 428	335 154
Encours leasing	DNT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Trésorerie	DNT	3 242 376	3 518 819	3 242 376	3 518 819	3 163 509

Commentaires:

- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2012, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.
- Les chiffres de l'exercice 2011 sont définitifs.
- Faits saillants ; société GIF Filter SA au 30/09/2012 ;
 - Le chiffre d'affaires global jusqu'au 30/09/2012 a enregistré une augmentation de 4,77 % par rapport à celui réalisé durant la même période de l'exercice 2011.
 - Le chiffre d'affaires à l'export au 30/09/2012 s'est soldé par une augmentation de 6,74 % par rapport à celui réalisé durant la même période de l'exercice 2011.
 - La production au 30/09/2012 a augmenté de 6,29 % par rapport à celle réalisée durant la même période de l'exercice 2011.
 - Au 30/09/2012 la trésorerie de la société est de 3 242 376 Dinars contre 3 163 509 Dinars au 31/12/2011 soit une augmentation de 2,49% et ce malgré que la société a procédé durant le mois de juillet 2012 aux paiements des dividendes relatives à l'exercice 2011 d'un montant de 1 249 875 Dinars.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 29 Juin 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 29 Août 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 000 000 dinars avec les caractéristiques et conditions suivantes :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce au taux fixe de 6,35%.

et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les conditions de l'émission du présent emprunt obligataire en taux et en montant selon les conditions et opportunités du marché.

Après appréciation des conditions actuelles du marché financier, **le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :**

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **23 Octobre 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **18 Décembre 2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au **18 Décembre 2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **23 Octobre 2012** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2012 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 210 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataire prévu au titre de l'année 2012 est de 90 millions de dinars dont 50 millions de dinars sont déjà émis et clôturés.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2012-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **18 Décembre 2012** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18 Décembre 2012**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18 Décembre 2012**.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

6,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans

6,40% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2017**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,286 dinars par obligation, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2019**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paie ment :

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **18 Décembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le **18 Décembre 2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à **travers la STICODEVAM**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 6,30% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 6,40% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2012 qui est égale à 3,48%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,28%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,80% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 4 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,773 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 3,553 années.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Notation de la société:

Le 26 Juin 2012, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées en date du 7 Septembre 2011 à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

La note à LT «BB+ » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa bank (AWB, 'BB+' / Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari bank Tunisie (ABT).

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » en date du 26 septembre 2012.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Au 30/06/2012, il existe quatre emprunts obligataires émis par l'émetteur dont deux cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- Attijari leasing subordonné 2009 (5 ans ; 5,5% et ou TMM+1%) ;
- Attijari leasing 2010-1 (5 ans ; 5,3% et ou TMM+1%) ;
- Attijari leasing 2011 (5 ans ; 6,0% et ou TMM+1,25%) ;
- Attijari leasing 2012-1 réparti en 3 catégories :
- Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;
- Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;
- Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2012-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

AVIS DES SOCIETES

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-788 du **05 octobre 2012**, d'un document de référence « Attijari Leasing 2012 » enregistré auprès CMF en date du **05 octobre 2012** sous le n°12-007 et des indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatif 3ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2012.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF :www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2012 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

2012 - AS - 1306

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 OCTOBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,954%		
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,969%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,004%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,033%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,055%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,090%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,111%	1 003,400
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,119%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,156%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,184%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,212%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,241%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,313%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,339%	1 017,002
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,628%	1 040,686
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,762%	1 056,925
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,098%	1 040,385
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		986,960
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,600
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,535
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		966,835
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,117
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,619
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,965

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,528	142,560		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,515	12,519		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,285	1,286		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,779	34,788		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,358	47,370		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,189	171,949		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	590,914	592,231		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,659	137,116		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,216	127,383		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,031	118,100		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,443	115,682		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,451	94,083		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,024	144,920		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,653	108,878		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,773	106,929		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 336,584	1 331,421		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 347,549	2 332,350		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,675	109,234		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	108,856	107,678		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,975	123,150		
21 FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 218,377	1 213,546		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,738	134,666		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,984	15,844		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 037,029	6 018,422		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 816,170	6 801,887		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,390	2,346		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,987	1,961		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,305	1,282		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,316	106,357
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,387	103,415
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,444	104,468
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,535	101,546
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,240	102,271
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,869	105,894
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,738	102,768
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,717	102,746
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,140	103,171
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,572	104,598
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,771	100,803
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,008	103,037
42 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,939	102,964
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,605	105,632
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,605	104,633
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,713	101,734
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,564	101,588
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,381	103,408
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,471	101,501
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,536	102,561
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,319	103,345
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,384	101,414
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,018	103,055
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,732	103,759
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,125	101,152

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,373	10,377
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,438	102,468
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,604	102,631
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,213	100,270
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,581	73,826
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	156,226	156,983
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1551,791	1559,697
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,115	114,345
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	113,993	114,302
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,363	95,855
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,793	16,811
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	273,443	274,305
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,069	43,368
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 576,567	2 587,099
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,807	82,038
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,597	59,765
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,917	101,995
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,674	114,748
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,930	107,104
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,628	11,644
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,680	12,713
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,255	16,325
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,444	16,546
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,719	12,781
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,925	10,956
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,643	10,661
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,676	10,685
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	128,836	129,359
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,786	129,045
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,219	11,249
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,192	118,791
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,551	20,651
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,375	92,512
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,488	92,601
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,429	98,685
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,306	99,754
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,349	99,593
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,325	99,570
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,971	99,801
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	117,668	116,431
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	146,374	144,044
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,578	11,498
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,277	123,452
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,373	118,132
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,022	105,597
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,224	103,854
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	192,075	191,655
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,634	166,266
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,431	144,165
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 529,586	10 438,881
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	225,350	224,015
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,910	145,558
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 615,560	1 604,072
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,755	114,759
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	97,496	95,753
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	123,903	122,506
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 948,909	9 850,717

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS